**CITOYEN PRÊT**

# Extrait gratuit : Carte de séjour pluriannuelle : le guide du dossier (PDF)

Le guide pour passer de la carte d'un an (ou du VLS-TS) à la carte de séjour pluriannuelle de 2 à 4 ans, puis la renouveler : les conditions par motif (vie privée et familiale, salarié, entrepreneur, étudiant, changement de motif), le A2 et l'examen civique exigés depuis 2026 et qui en est exempté, les pièces à cocher, les délais de dépôt, les coûts relevés sur les fiches officielles, l'attestation de prolongation de l'instruction, le renouvellement et les recours, avec 4 modèles de courrier.

*Quelques pages tirées du livret complet. Contenu original rédigé par Citoyen prêt : ce ne sont pas des sujets officiels, et Citoyen prêt n'est lié à aucune administration ni à aucun jury.*

*Gratuit, sans inscription. Aucune préparation ne garantit un résultat.*

# Avant de commencer

## À qui sert ce guide

Ce guide est pour vous si vous vivez en France avec un **visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS)** ou une **carte de séjour temporaire d'un an**, et que vous voulez passer à la **carte de séjour pluriannuelle** (2 à 4 ans). Il sert aussi si vous avez déjà une carte pluriannuelle et que vous devez la **renouveler**.

Il rassemble dans un seul document ce que disent les fiches officielles, aujourd'hui réparties sur plusieurs pages (carte pluriannuelle, vie privée et familiale, salarié, niveau de français, examen civique, contrat d'intégration républicaine). Il ajoute ce que les fiches ne donnent pas : des listes à cocher par motif, un calendrier à remplir, un tableau de suivi de votre dossier et des modèles de courrier.

> **Important.** Ce guide n'est pas un conseil juridique. Votre préfecture et le site de l'ANEF (administration numérique des étrangers en France) font foi. Si votre situation est délicate (refus, obligation de quitter le territoire, séjour irrégulier, condamnation), parlez-en à une association d'aide aux étrangers ou à un avocat.

## Ce qui a changé en 2026

Depuis le **1er janvier 2026**, une **première** carte de séjour pluriannuelle demande, en plus des conditions de votre motif de séjour :

- un niveau de français **A2** (attestation de test, diplôme ou certification admis) ;
- l'**attestation de réussite à l'examen civique**, mention « carte de séjour pluriannuelle » ;
- comme avant, votre **assiduité** aux formations du contrat d'intégration républicaine (CIR), si vous l'avez signé, et la signature du **contrat d'engagement** à respecter les principes de la République.

Ces deux nouvelles preuves ne sont **pas demandées** :

- si vous avez **plus de 65 ans** ;
- pour le **renouvellement** d'une carte pluriannuelle que vous avez déjà ;
- pour les titres qui ne relèvent pas du contrat d'intégration républicaine (par exemple étudiant, visiteur, talent, travailleur saisonnier : voir le chapitre « Le A2 et l'examen civique ») ;
- pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire, les apatrides et leur famille.

Sources : Service-Public.fr, fiches F35799 (vérifiée le 1er mai 2026), F34501 (vérifiée le 10 février 2026), F39530 et F17048 (vérifiée le 26 juin 2026), consultées le 23 octobre 2026.

## Les trois étapes du séjour, en un tableau

| | Carte temporaire ou VLS-TS | Carte de séjour pluriannuelle | Carte de résident (10 ans) |
|---|---|---|---|
| Durée | 1 an | 2 ou 4 ans selon le motif (étudiant : durée du cycle d'études) | 10 ans |
| Quand | À l'arrivée, ou après un changement de statut | Après la première année, en renouvellement de la carte temporaire ou du VLS-TS | En général après 3 à 5 ans selon la situation |

| | Carte temporaire ou VLS-TS | Carte de séjour pluriannuelle | Carte de résident (10 ans) |
|---|---|---|---|
| Français | Pas de niveau exigé à ce stade | A2 pour la première carte pluriannuelle (moins de 65 ans) | B1 pour la première carte de résident (moins de 65 ans) |
| Examen civique | Non | Mention « carte de séjour pluriannuelle » pour la première carte | Mention « carte de résident » pour la première carte |
| Coût indiqué par Service-Public.fr | Selon le motif | Voir le chapitre « Calendrier et coûts » | 350 € dans la plupart des cas |

Sources : Service-Public.fr F35799, F2209 (vérifiée le 1er mai 2026), F34501 et F2208, consultées le 23 octobre 2026.

> **Bon à savoir.** L'attestation d'examen civique **mention carte de résident** vaut aussi pour la carte pluriannuelle. Si vous comptez demander une carte de 10 ans dans quelques années, vous pouvez viser directement cette mention : sa liste de questions est plus longue, mais une seule réussite sert pour les deux titres, et l'attestation n'a pas de date d'expiration (Service-Public.fr F39530).

## Trouver votre cas en 5 questions

Répondez dans l'ordre. Dès qu'une réponse est « oui », allez à la partie indiquée du chapitre « Les conditions, motif par motif ».

1. Êtes-vous **Algérien** ? Oui : ce guide ne traite pas votre cas. Les Algériens relèvent de l'accord franco-algérien (certificat de résidence). Les citoyens européens, eux, n'ont pas besoin de ces cartes.
2. Êtes-vous **marié avec un Français**, **parent d'un enfant français**, entré par **regroupement familial**, ou avez-vous des **liens personnels et familiaux** forts en France ? Oui : partie « Vie privée et familiale ».
3. Êtes-vous **salarié** en contrat à durée indéterminée, ou **entrepreneur / profession libérale** ? Oui : partie « Salarié » ou « Entrepreneur ».
4. Êtes-vous **étudiant** ? Oui : partie « Étudiant ».
5. Voulez-vous **changer de motif** (par exemple d'étudiant à salarié, ou de salarié à conjoint de Français) ? Oui : partie « Changer de motif ».

Si vous avez une carte « travailleur temporaire », « visiteur », « jeune au pair » ou « stagiaire », ou une carte vie privée et familiale délivrée aux victimes de la traite ou de proxénétisme ou aux bénéficiaires d'une ordonnance de protection, vous ne pouvez pas obtenir une carte pluriannuelle **pour le même motif** (Service-Public.fr F35799). Regardez alors si un autre motif vous correspond.

## Comment utiliser ce guide

- **Semaine 1** : lisez « Les conditions, motif par motif » et cochez votre liste. Notez la date de fin de votre titre actuel en haut du rétroplanning.
- **Semaine 2** : lisez « Le A2 et l'examen civique ». Si vous êtes concerné, inscrivez-vous tout de suite au test de français et à l'examen civique : les places peuvent manquer près de chez vous.
- **Semaines 3 à 8** : réunissez les pièces avec les listes du chapitre « Les pièces » et le tableau de nommage des fichiers.

- **Fenêtre de dépôt** : déposez dans les délais de votre motif (chapitre « Calendrier et coûts »), tôt plutôt que tard.
- **Après le dépôt** : gardez votre attestation de dépôt, remplissez le tableau de suivi et lisez « Le dépôt et l'attente ».

## Les mots de ce guide

| Mot | Ce qu'il veut dire |
|---|---|
| VLS-TS | Visa de long séjour valant titre de séjour, valable 1 an, validé en ligne après l'arrivée |
| CST | Carte de séjour temporaire, valable 1 an |
| CSP | Carte de séjour pluriannuelle, valable 2 à 4 ans |
| CIR | Contrat d'intégration républicaine, signé avec l'OFII lors de la première admission au séjour |
| OFII | Office français de l'immigration et de l'intégration |
| ANEF | Administration numérique des étrangers en France : le site où l'on dépose la plupart des demandes |
| Motif | La raison de votre séjour écrite sur la carte : vie privée et familiale, salarié, étudiant… |
| OQTF | Obligation de quitter le territoire français |
| Récépissé, attestation | Documents provisoires qui prouvent que votre demande est en cours |

## Le livret complet

Carte de séjour pluriannuelle : le guide du dossier (PDF), 24 € TTC, paiement unique.

- Votre cas trouvé en 5 questions
- Conditions et pièces à cocher, motif par motif
- A2, examen civique, délais et coûts 2026
- 4 modèles de courrier, tableaux de suivi

Détail et conditions de vente : citoyen-pret.fr/packs/guide-carte-pluriannuelle/